L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,

Est située rue Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que le'di qui voudra faire modifier son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne parles admets dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juil — JOSEPH SAUL, caissier.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton :

D. F. BURTHE, président.

L. Millaudon,	J. Kohn,
H. G. Schmidt,	H. C. Cruger,
Charles Briggs,	Placide Foresteil,
	John Nicholson, caissier.

Comité du chemin à coulisses.

D. F. Burthe,	L. Millaudon,
H. G. Schmidt.	

1e juillet

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me District de la Nouvelle Orléans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière, à chaque extrémité de laquelle se trouve une cave et cabinet, cour carrelée et cuisine en brique à un étage.

La première est située rue St Philippe attenant à la *entante*, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

Les troisième rue des Marais attenant à la précédente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95.

P PLESSY,

25 juin secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.

LA compagnie étant à présent organisée, les soussignés sont par ces présentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juil et prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.

25 juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane.

UNE assemblée des directeurs de cette institution a eu lieu le 22 du courant, M. J H Caldwell a été élu à l'unanimité Président, James Ramage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et

23j R CLAGUE, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf un établissement désigné sous le nom *d'Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a ou ligués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et qui se mêlent à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet— ED. L'HOTE

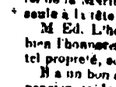

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui de viéiteront le 29 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—un effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin— JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire en a couru les risques enchantant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de tels efforts.

28 mai WAYMOUTH

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

23 juil ED. GOETSCHALK, 100, rue Chartres.

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignante à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ainé

21 juil—☞ encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM. HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire. 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le grand lot plaché des Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.

28 avril— A. WARTELLE, 109 rue Royale.

La bande engagée cet à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre pour les affaires de commissions et de commission.

HENRY E. LAWRENCE.

A. LEGENDRE.

AUX STEAMBOATS.

BIS DE CHAUFFAGE et 200,000 briques de Pensacola, reçus et à vendre par

Wm. & D. MURPHY,

30 juin no 109 ou Rampart entre Toulouse et St Louis

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

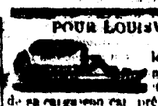

Le Steamer fin marcheur et d'un léger tirant d'eau GAZELLE, capitaine Webb, est attendu à chaque instant, et comme la majeure partie de sa cargaison est prête, il repartira sans délai. Pour fret ou passage avant de superbes aménagemens dans une chambre haute, s'adresser à G DORSEY,

29 juil no 38, rue de la Nouvelle Levée.

A VENDRE.

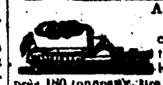

Le beau bateau à vapeur bien connu, Wanderer, comme il se trouve maintenant situé sur l'autre bord de la rivière. Il jauge à près 180 tonneaux, tire très peu d'eau, et peut porter 1200 balles de coton. Il a une chambre très vaste, et conviendrait parfaitement pour les voyages de la Fourche pour le transport de coton, ayant été mis à sec, son fond visité et calfouté ; il n'exige d'autres réparation que son pont à calfeuter, et à repeindre &c. Pour les conditions qui seront des plus avantageuses. S'adresser au capitaine W A Woods, à bord ou à A FISK, WATTS & Co.

25 juil—4

POUR LA BAIE ST. LOUIS LA PASSE CHRISTIAN LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

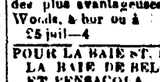

Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur MERCHANT, capitaine James Switer, partira de l'extrémité du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacola tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 5 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Switer, ou à GILBERT VANCE,

JOHN KILSHAW, jr.

JAMES CURREL,

agents.

N. B.—Tous les effets aux risques des passagers.

23 juillet

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres jours 62. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priées de se rendre par le char de 6 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—☞

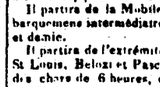

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SON feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précédemment, dans chaque voyage pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 8j—1m

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR capitaine Knight, partira du lac tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M et partira le même jour de Madisonville à 4 heures P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W SAGLEY, agent.

POUR LE HAVRE.

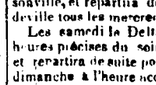

Le navire OLYMPIA, capitaine Adams, partira vers le 1 août. Pour fret ou passage s'adresser à FK PERRET & GALLY.

POUR LA HANANE.

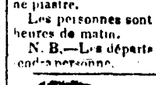

La belle goelette WATERWITCH, capitaine R P Maison, partira pour le dit port sitôt prêt du courant. Pour passage seulement ayant de bons aménagements. S'adresser à bord vis à vis le pont no 19, ou à E W GREGORY,

28 j 1 no 60, rue de Chartres.

POUR VERA CRUZ.

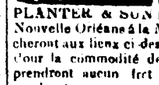

La belle goélette, fine voilière JOSEPHINA, capt James Natal Maria, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à EDMOND J FORSTALL & Co.

24 juil—4 no 153, rue Royale.

POUR TAMPICO OU MATAMORAS.

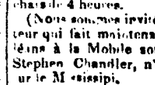

La goelette mexicaine bien connu IRIS, capitaine Espinosa, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS

25 juil

POUR VERA CRUZ.

La goelette mexicaine AMERICA, capitaine Puts, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresse à bord ou à J PRATS & FILS.

28 juil

A FRETER OU A LOUER.

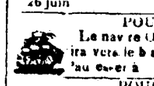

La goélette fine voilière, clouée et chevillée en cuivre A I SOPHIA, capitaine Cunningham. S'adresser à bord, entre les rues St Louis et Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.

25 juillet 117, rue Royale.

POUR VERA CRUZ.

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour, pour le port ci-dessus. Pour la place de fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO

Le beau brick fin voilier ATTAKAPAS, doublé, cloué et cheville en cuivre, ayant les deux tiers de son cargaison engagés, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Dumaine, ou à

JOHN CROSBY,

25 juillet rue du Camp no 38.

POUR TAMPICO—La belle goélette fine voilière HALCYON, capitaine Williams, partira à la fin du mois. Pour fret ou passage ayant de bons aménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à

JOSE MARIA CABALLERO,

23 juil—3 no 80, rue St. Louis

A FRETER OU LOUER.

L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique.

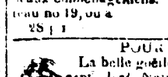

La goelette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions. S'adresser à

Wm BRYAN.

18 juil no 19, rue de la Commune.

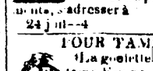

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conf et Bienville, ou à J. PRATS & FILS

8j uin—☞

POUR BRAZORIA, TEXAS.

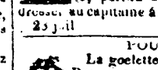

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.

9 juin, no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médicinales de toutes sortes telles que Vichy, Seltz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuses de Seltz et carbonique à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques de feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 10 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 courant. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—3jo.

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue Chartres no 181. 3 juil—☞

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans le 23 juillet 1835.

CONFORMEMENT à la loi la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le Dimanche 26 du mois d'août, à 5 heures et demie du matin, sur la place d'armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Le brigadier général compte sur le zèle et la coopération des officiers, sous officiers et soldats de la légion et sur leur obéissance aux lois de la milice, dont il espère qu'ils donneront toujours l'exemple.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Planché, commandant la légion.

D AUGUSTIN,

28 juil *aide de camp.*

VACHE EPAVE.

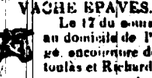

Le 17 du courant, il a été conduit au domicile de l'inspecteur soussigné, encouverture des rues Tchoupitoulas et Richard, une vache taillée rouane vieil, n'ayant fait aucunes marques apparentes, elle est blanche mouchetée rouge.

Si la dite vache n'est pas réclamée avant le 8 août prochain, elle sera vendue en jour en vente publique par P A Guillotte, conformément aux ordonnances du conseil de ville.

P AUVRAY.

20 juil—10 Inspecteur commis.

CHEVAL EPAVE.

IL a été conduit à l'écurie située rue de l'Hôpital entre les rues Royale et Bourbon un cheval alezan, à longue queue, ayant une marque de vieille blessure à l'épaule gauche, et une marque blanche au-dessus de la queue.

Si ledit cheval n'est pas réclamé dans les dix jours de la présente publication, il sera vendu le 1er août prochain par Mr P A Guillotte encanteur, à l'endroit fixé pour la vente des animaux. 21 juil—10

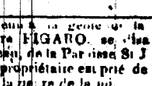

Détenu à la geôle de la ville Jefferson le nègre FIGARO, se disant appartenir à M Trudeau, de la Paroisse St Jean.

Le propriétaire est prié de venir le réclamer selon la loi.

JACQUES CHAREONNET.

30 juillet chef f.

$100 DE RECOMPENSE

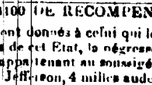

Seront donnés à celui qui logera dans une des geôles de cet Etat, le nègresse nommée ANETTE, appartenant au soussigné habitant de la Paroisse Jefferson, 4 milles au dessus de la Nouvelle Orléans.

La dite négresse a laissé la maison de son maître depuis environ deux ans, et il y a peu de jours qu'elle a été vue dans le faubourg Marigny, plus bas que le rail road, il paraîtrait qu'elle est resté les dans une maison qui lui appartient et dans laquelle elle habite, la peau noir, la bouche ornée de plus dents, elle est jolie négresse, et parle très bien français et anglais.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur, et autres embarcations sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord, sous peine de être poursuivis avec toute la rigueur des lois. 29 juil—4) J FAZENDE.

$25 DE RECOMPENSE

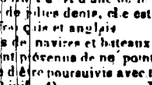

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, parlant français. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autres renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord duquel il devait s'embarquer avec le dit schooner envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le temps dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bossé, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rouveau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3j

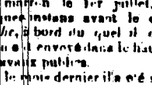

$20 DE RECOMPENSE

qui conque en arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure, il a peu de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai J LEBLANC

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans en débarquement du navire Olympia, venant du Havre.

30 fromages de Gruyère Ire qualité ; 25 douzaines liqueurs de Guignaud, savoir : 8 caisses rétrées en bouteilles ; 3 douzaines de vieil Anisette ; 2 douzaines de noyeaux, du cuirassé ; du marasquin ; du huile de vanille, du crème de fleur d'orange au vin au champagne et 8 douzaines de Kirsch.

Conserves alimentaire de Colin à Nantes.

4 douzaines de toutes nature en bouteilles, fraises, framboises, groseilles, cerises, abricots, pois, mures et passe musquées.

300 boites sardines à l'huile en petites et grandes boites, 300 boites pâtés et autres articles de qualité supérieure et assortis comme suit :

1 bâtes d'anguilles, de foies gras de Toulouse et de Strasbourg, de Lauriers, de l'ardits et Perdreaux, de cailles, d'Alouettes, de Jambon et de jambonneau.

15 Poularde au Mans, 6 dito. Oies, Perdreaux, Perdrieux, Choux et autres, Canards aux petits pois &c, les pâtés et autres boites, en partie sont aux truffes.

50 boites truffes pures, cèpes à l'huile et champignons.

200 bouteilles, pâtés pur au naturel, haricots verts, fèves et julienne de colin, 6 barrils sardines à l'huile.

PASCALET & MICHON.

encoignure Chartres et Toulouse

27 juil

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille—20 barriques vin de la marque de Bergasse ; 25 caisses salaisons assorties ; 5 do anchois ; 5 do câpres ; 5 do olives et 5 do cornichons ; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs ; 2 jarres dattes fraîches ; 4 jarres pruneaux en robans d'environ 2 livres et un do figues en boites d'une livre, plus, 50 paniers huile d'olives de pagniol ; 30 caisses macaronni ; do vermicelle &c. 1 mille saucissons de Lion, à vendre par

PASCALET & MICHON.

28 juil encoignure Chartres et Toulouse.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, ayant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E D Hyde & Co. se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises écrites en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.

E. D. HYDE.

N DELAPLAINE.

1er juillet—☞

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M Cabochè.

MR CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de l'une gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3p—☞

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur Mr. Pédarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

30 juin CABOCHE

LE docteur VIDAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux au médecin : il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 6jo

VACCINATION GRATUITE

Le public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5 ; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour. Petites vérolés à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzenberg, rue des Remparts no 17. 21mai

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son domicile de l'ancien Dumaine à la rue Royale, no 80, entre Conti et Bienville. 3 juin—1m

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. T Léger, rue Conti à l'encoignure de la Levée. 9juin

COUVERTURES DE LAINE FRANCAISES.—1150 paires couvertures françaises, 3 points, pesant 8 1-2 livres chaque, en débarquement du navire de Marseilles et en magasin, reçu par les dernières arrivages de Bordeaux, 30 balles, 3 points, belles couvertures de laine française—le tout très convenable pour l'usage des nègres, à vendre en masse par P FRODERIC.

28 juillet—10 118 rue Royale.

VENTE PAR LE REGISTRE.

Succession de feu Jean Jacques Delagrange.

VENTE par le régistre des testaments—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite et les esclaves ci après décrits appartenant à la succession de feu Jean Maignan, savoir :

Propriété foncière—1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées mesurant au pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 29, au plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Célestin Gispion et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Jason, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur le dit terrain.

2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le terrain no 106, de l'plet no 16, le dit terrain ayant mesure française 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Gimel.

3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Lewis notaire, le sept mai 1831, par le no 31, de l'plet no 81, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St Antoine sur 120 pieds de profondeur

Conditions de la vente : un et deux accédit, pour lesquels des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5. Une portion de terre située au faubourg Marigny, de contenance, dans l'plet compris entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, des Français et d'Amour, mesurant 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue d'Amour sur 112 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : les acquéreurs s'obligeront à payer la moitié des billets suivans, savoir : dûs le 31 déc 1834 et souscrits par J Tortera à Pierlot et endossés par le défunt J Maignan au ordre de la somme de $718 18, payable à un an ; un de la somme de $758 89 payable deux ans après date ; un de la somme de $799 45, payable trois ans après date, et le dernier de $840 10 payable quatre ans après date et la balance du prix, s'il y en a, payable dans un an dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Esclaves—6. John, nègre, âgé de 30 ans, forgeron, excellent moulier, fondeur.

7. Louis, nègre âgé de 36 à 38 ans, maréchal ferrant, excellent forgeron.

8. Edmond, nègre âgé de 27 ans, forgeron.

9. Aglae, négresse âgée de 16 ans,

10. William, nègre âgé de 20 ans,

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P L B DUPLESSIS, dép. reg des tes.

Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux notaire, aux frais des acquéreurs. 1erjuil

Succession de François Rousseau.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régistre des testaments—Jeudi 6 août 1835, à 10 heures A M, j'exposerai en vente au faubourg St Marie encoignure des rues Girod et Carondelet en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu René Louis Dunoyer.

Conditions de la vente comptant.

21 j W F C DUPLESSIS, reg

Succession de feu François Casanova.

VENTE par le régistre des testaments—Vendredi 7 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Ville et Paroisse de la Nlle Orléans, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de feu François Casanova.

PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 65 pieds de profondeur ; ensemble les édifices y construits.

2o. Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 65 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : un comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés pardevant A Magnieas, not pub, aux frais des acquéreurs. 28 juil

SUCCESSION de feu Miguel Acebo.—Vente par le régistre des testaments—Lundi 17 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, l'esclave ci-après décrit, appartenant à la succession de feu Miguel Acebo,

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, marronnage. Conditions : 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not. pub aux frais de l'acquéreur. 16j

Succession de Joseph Lavigne h. de c. l.

VENTE par le régistre des testaments—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne h de c l, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi terrain faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de l'une à l'autre rue entre les rues Baronne et Carondelet et mesure 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 241 pieds de profondeur.

P L B DUPLESSIS, dép. rég. des tests

Conditions de la vente : 6 12, 18 et 24 mois de crédit, en bille endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets divisés en coupons au gré des héritiers.

N B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juil

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Thomas Williams, présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Padder, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

28 juil W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de Paul Lacour Dubourg.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de liquidation et de partage présenté par François Soulé, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de to